

## **Aux candidat•es aux élections municipales et communautaires de mars 2020 des communes de la Communauté Paris-Saclay**

La Communauté Paris-Saclay à laquelle appartient la commune pour laquelle vous êtes candidat•e, est compétente en matière de distribution de l'eau potable depuis le 1er janvier 2017 et en matière d'assainissement depuis le 1er janvier 2020. Depuis sa création, en mars 2016, notre association « Aggl'Eau CPS » intervient régulièrement auprès de la CPS pour que l'avenir de la gestion de l'eau potable sur notre territoire fasse l'objet d'un examen transparent permettant aux élus et aux citoyens une totale maîtrise des enjeux et des choix à opérer. Jusqu'à présent, malgré les multiples preuves de manquement des délégataires soulignées par la Cour régionale des comptes elle-même, et malgré une opinion citoyenne largement favorable à la gestion publique permettant de réduire la facture des usagers et d'améliorer l'entretien des réseaux, les dirigeants de la CPS ont préféré favoriser la rente de situation de Suez et de Véolia. C'est pourquoi nous souhaiterions connaître votre position sur les questions suivantes :

1. Êtes-vous favorable à ce que la production et la distribution de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales relèvent d'une gestion publique en régie d'Agglomération ? (Votre réponse peut être divisée selon ces trois compétences).

**Oui, notre Collectif est favorable à la gestion publique de l'eau.**

2. Si oui,

A) quelles sont vos propositions pour garantir une gestion publique, transparente, durable et équitable de l'eau sur le territoire ?

- **Tenter de convaincre un maximum de citoyens des avantages du mode de gestion en régie publique : réduction du prix de l'eau potable, meilleur entretien des réseaux de distribution et d'assainissement (dont l'état catastrophique a été révélé par les études récentes confiées à des agences extérieures), meilleure protection de la ressource, gouvernance transparente et partagée. A la différence de la gestion déléguée, la régie publique permettrait une participation active des habitants à la gestion de l'eau et la mise en place d'une tarification sociale et progressive.**
- **La CPS a reconduit SUEZ pour les 12 prochaines années pour les 10 communes dont le contrat avec SUEZ arrivait à échéance en 2018. Mais d'autres communes vont arriver également au terme de leur contrat avec SUEZ, Veolia ou Saur. Il faut faire grandir dans toutes les communes l'exigence d'un changement vers une régie publique.**

B) êtes-vous prêt à soutenir les mobilisations citoyennes qui pourraient s'exprimer dans votre commune en faveur d'un tel mode de gestion ?

**Notre équipe est convaincue et elle soutiendra , voire incitera, les mobilisations citoyennes en faveur de la régie publique de l'eau.**

C) êtes-vous prêt à agir, par vos interventions et par vos votes, au sein du Conseil communautaire, pour favoriser les décisions en ce sens.

**Nous sommes prêts à soutenir nos deux délégués à la CPS pour que leurs interventions et leurs votes aillent dans le sens d'une gestion publique de l'eau. Nous envisageons de créer un groupe citoyen de soutien comprenant les élus et des citoyens volontaires pour étudier les différents dossiers avant chaque conseil communautaire. Le prochain dossier à saisir sera l'assainissement , compétence échue à la CPS au 1<sup>er</sup> janvier 2020, alors que 10 communes de la CPS fonctionnent actuellement en régie. Il faudra faire en sorte que les communes restant en DSP rejoignent progressivement les gestions en régie.**